



AVIS DE COURSE



13^{ème} Régate Internationale de Noël - Série *Europe*

1) AUTORITÉ ORGANISATRICE

Le Yacht Club de Toulon (Y.C.Toulon) a le plaisir de vous inviter à la 13^{ème} édition de la Régate Internationale de Noël série Europe.

Cette épreuve est organisée par le Y.C.Toulon, sous l'égide de la Fédération Française de Voile et de l'Association Française des Europees.

La Régate Internationale de Noël se déroulera du 26 au 30 décembre 2009 au

Yacht Club de Toulon
Anse Tabarly
Les Plages du Mourillon
83000 TOULON - FRANCE
site web : yctoulon.fr

2) AIRE DE REGATE

La rade de Toulon

3) RÈGLES APPLICABLES

3.1 La 9^{ème} Régate Internationale de Noël est régie par :

- les règles de course à la voile ISAF 2009 /2012
 - les prescriptions de la Fédération Française de Voile
 - Les règles de l'Association Française des Europees
 - Le présent avis de course
 - Les instructions de course.
- Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente.

3.2 Langue officielle

La langue officielle est le français, en cas de différence d'interprétation, ou de contradiction entre le texte en français et en anglais, c'est le texte en français qui prévaudra.

3.3 Publicité

La Régate Internationale de Noël est classée en catégorie C. Toutes les règles de classe relatives à la publicité sont modifiées de façon à ce que les compétiteurs puissent utiliser la publicité conformément à l'annexe G, catégorie C des RCV 2009/2012.

4) INSCRIPTIONS

Les coureurs adresseront par courrier le formulaire ci-joint et un chèque de 65 € à l'ordre du Yacht Club de Toulon. Anse TABARLY, Les plages du Mourillon, 83000 Toulon. FRANCE (Fax : 00 33 (0)4 94 03 28 71)
Les pré-inscriptions devront être effectuées avant le 10 décembre 2009.

5) INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

5.1 Les inscriptions définitives seront enregistrées sur place au secrétariat du Y.C.Toulon, le 26 décembre 2009 de 14h à 18h et le 27 décembre 2009 de 8h30 à 9h30. Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

1) THE EVENT

The Yacht Club of Toulon (Y.C.Toulon) in conjunction with the French Sailing Federation and the French Europe Class takes pleasure to invite you to attend the 13th International Christmas Regatta.

This regatta will take place on December 2009 : 26th. 27th. 28th, 29th and 30th.

Yacht Club de Toulon
Anse Tabarly
Les Plages du Mourillon
83000 TOULON - FRANCE
site web : yctoulon.fr

2) RACING AREA

Toulon BAY

3) GOVERNING RULES

3.1 The 9th International Christmas Regatta will be governed by :

- ISAF 2009/2012 Racing Rules of Sailing (R.R.S)
- The prescription of the F.F.V
- Rules of the Europe National Class
- This present notice of race
- The sailing Instructions

The sailing instructions may partly change this Notice of Race
Every rule stated above shall prevail on the preceding, one.
The official language of the event is French.

3.2 Interpretation

In case of conflict between English and French and/or in the text interpretation the French text will prevail. The word "Shall" is mandatory. The word "Should" is advisory and not mandatory. The words "Can" and "May" are permissive.

3.3 Advertising

The 8th International Christmas Regatta is classified as category C event in accordance of the appendix G of the R.R.S 2009 /2012.

4) ENTRIES

The entry form and the check to Y.C.Toulon order have to be sent to :
Y.C.Toulon, Anse TABARLY, Les plages du Mourillon, 83000 Toulon. FRANCE (Fax : 00 33 (0)4 94 03 28 71)
The entry fee will be 65 € by competitor.

5) REGISTRATION AND SAILING INSTRUCTIONS

5.1 Final registrations will be confirmed at the Y.C.Toulon office, December 26th from 2 PM to 6 PM, and the December 27th from 8h 30 AM to 9h 30AM. Sailing Instructions will be issued on registration.

5.2 Admissibilité

Les concurrents devront, au moment de l'inscription définitive, présenter obligatoirement leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs ; le certificat de conformité et le "measurement-form", et leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire

Chaque coureur étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec son Autorité Nationale et présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile, ou sa licence incluant cette assurance. La couverture RC doit être au moins égale ou supérieure à 160 000 €.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

5.3 Remboursement

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision des organisateurs.

6) JAUGE

Les voiliers devront subir les contrôles de jauge et le timbrage du matériel déjà jaugé (les voiles neuves seront mesurées) le samedi 26 décembre 2009 de 14h à 18h et le dimanche 27 décembre 2009 de 8h30 à 9h30.

7) PROGRAMME

Samedi 26 décembre de 14h à 18h : Accueil, jauge, inscriptions définitives.

Dimanche 27 décembre de 8h30 à 9h30: Accueil, jauge, inscriptions définitives.

11h : 1^{er} signal d'avertissement pour 3 courses.

Lundi 28 décembre à 11h : signal d'avertissement pour 3 courses.

Mardi 29 décembre à 11h : signal d'avertissement pour 3 courses.

Mercredi 30 décembre à 11h : signal d'avertissement pour 3 courses.

Du 27 au 30 décembre. 12 courses sont programmées parmi lesquelles 3 courses doivent être courues pour valider la série. Trois courses maximum pourront être prévues chaque jour.

Le 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixé à 11h le 27 décembre 2009.

8) CLASSEMENT

Le système de points a minima règle A2, s'appliquera, modifié de telle façon que le total des points de la série pour chaque voilier, sera le total des points de ses courses, avec sa plus mauvaise place retranchée si 4 manches ou plus ont été courues.

9) TYPE DE PARCOURS

Les parcours pourront être de type, trapèze, triangle olympique ou «Banane»

10) PÉNALITÉS DE REMPLACEMENT

Application de la règle 44.1 - Pénalité de rotation de 720°.

11) HEBERGEMENT

Office de tourisme de Toulon (33) 04 94 18 53 09

Et... www.yctoulon.fr

5.2 Admissibility

Each boat entered shall have valid Measurement Certificates as required by the National Authority and/or Class Rules. Third party liability insurance valid for racing in French coastal waters with a minimum of 160 000 € per event shall be presented on demand.

Every non French sailor shall prove it complies with its National Authority regulation and shall show a civil liability insurance certificate or its sailing licence which shall include this insurance. The civil insurance coverage shall be equal or above 160 000 €.

To be registered every competitor shall sign a form with the following statement : "I agree to be bound by the Racing Rules of Sailing (RRS) and all the other rules dealing with this competition".

5.3 Reimbursement

In case of withdrawal the competitors shall not have their entry fee back (except in one circumstance outside their control, this shall be decided by the organising authority).

6) MEASUREMENT

The competitors will be present on Saturday December 26th (2h PM to 6h PM) or on Sunday December 27th (8h 30 to 9h30 AM) for measurement controls.

7) EVENT SCHEDULE

Saturday 26th December, 2h PM to 6h PM : Registration. Measurement.

Sunday 27th December, 8h30 AM to 9h30 AM : Registration, Measurement.

11h : Warning signal for 3 races.

Monday 28th December, 11 h AM : Warning signal for 3 races.

Tuesday 29th December, 11h AM : Warning signal for 3 races.

Wednesday 30th December, 10h AM : Warning signal for 3 races.

Enter 27th to 30th December 12 races are scheduled and at least 3 must be sailed to constitute the regatta. If possible, 3 races will be sailed every day.

The 1st warning signal for the 1st race will be at 11h AM on December 27th 2009.

8) SCORING

The Low Point system, rule A2, will apply, modified so that each competitor's series score will be total of his race scores, with his worst score discarded if 4 or more races have been completed.

9) COURSE

Races will be sailed on Trapezoïd, Triangle or Windward-leeward.

10) ALTERNATIVE PENALTY

Rule 44.1 :720° turns penalty

11) ACCOMODATION

Tourism Office

(33) 04 94 18 53 09

And... www.yctoulon.fr